

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2389

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins Protection maladie	700 000 000 0	0 700 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 700 000 000 euros à l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

La crise sanitaire provoquée par la Covid19 a révélé un grand nombre de défaillances dans notre système de santé et plus particulièrement dans notre offre de soins. Il convient donc de renforcer ce budget -qui était de 55 151 565 en 2022 et qui reste stable pour 2023 - au lieu de renforcer celui de l'AME qui est de 1 212 300 000 euros en 2023 alors qu'il était déjà de 1 079 000 000 euros en 2022.

Ce deux poids deux mesures n'est pas inacceptable.